

Les encombrants : Attention, certains déchets ne peuvent être collectés

- les gravats
- les déchets verts
- les pneus
- les produits explosifs
- les produits toxiques (batteries, piles, peintures, huile moteur, produits phytosanitaires ou inconnus)
- les objets dont le poids est supérieur à 80 kg
- les objets dont les mesures excèdent 1,75 x 1,5 x 0,5 (en mètres)
- les objets qui ne sont pas des déchets ménagers (machines industrielles et agricoles, pièces mécaniques...)

Tous ces déchets exceptés les pneus et les produits explosifs sont acceptés en déchetterie.

A savoir : le volume maximal d'encombrants collectés est de 3 m³ par habitation.

Eco-Composteurs

Le SMIRTOM du Vexin propose toujours des composteurs individuels à tarif préférentiel :

- 20 € pour le modèle plastique
- 30 € pour le modèle bois

Les bons de commande sont disponibles en mairie (fournir un justificatif de domicile).

Alors si vous n'êtes pas encore équipés, profitez rapidement de cette offre.



Déchetteries : Passage à l'horaire d'hiver depuis le 1^{er} octobre

| | Lundi | Mardi | Mercredi | Jeudi | Vendredi | Samedi | Dimanche |
|-------------------------|---------|-------|----------|-------|----------|---------|----------|
| Magny-en-Vexin | 10h-12h | | | | | 9h-12h | 9h-13h |
| | 14h-18h | | 14h-18h | | 14h-18h | 14h-18h | |
| Vigny et Marines | | | | | | 9h-12h | 9h-12h |
| | 14h-17h | | 14h-17h | | | 14h-18h | |

Les horaires d'hiver sont valables jusqu'au 30 mars 2004.

Vous avez des questions, des suggestions, des expériences à nous faire partager. La feuille du tri vous donne la parole. Ecrivez-nous ou contactez-nous !



SMIRTOM du Vexin,
4 rue Beaudouin 95450 VIGNY
Tél. : 01.30.39.28.10 Fax : 01.30.39.22.05
e-mail : smirtomduvexin@free.fr

Le SMIRTOM du Vexin organise des campagnes de contrôle qualité

Deux ambassadeurs du tri précèdent de quelques heures le passage de la benne de collecte sélective pour effectuer un **contrôle visuel du contenu des bacs sélectifs**.

Si vous retrouvez votre **bac entièrement scotché**, il sera **refusé à la collecte sélective** (présence d'ordures ménagères ou d'une grande quantité de déchets impropres à la collecte sélective). Il faudra alors mettre **ces déchets dans la poubelle traditionnelle**.

Au cours de ces campagnes, vous pouvez aussi remarquer, que **des déchets** (exemples : une boîte d'œufs en plastique, une boîte de viennoiserie) **sont scotchés sur le couvercle de votre bac**. Il s'agit de **déchets non autorisés à la collecte sélective**. Dans ce cas, **seul le contenu du bac jugé convenable** par les ambassadeurs du tri sera collecté.

Ces campagnes permettent de **vous informer sur les consignes de tri** et ainsi d'en améliorer la qualité.

Si vous n'avez pu rencontrer les ambassadeurs du tri sur le terrain, **vous pouvez les contacter au 01 30 39 28 10**.



La feuille du tri

JOURNAL D'INFORMATION SUR LA COLLECTE SÉLECTIVE DES DÉCHETS MÉNAGERS ÉDITÉ PAR LE SMIRTOM DU VEXIN • N°7 • AUTOMNE 2003

édito



De l'absolue nécessité de faire un geste utile.

Bravo pour votre geste !

Avec la montée en puissance de la collecte sélective (nous comptons 20 000 trieurs supplémentaires depuis janvier 2001), le SMIRTOM du Vexin atteint **des performances de recyclage très satisfaisantes** par rapport aux moyennes nationales.

- 40 kg par habitant par an pour les emballages et les journaux magazines,
- 41 kg par habitant par an pour le verre.

Ceci grâce à vous, qui avez adhéré très positivement au tri des déchets et compris à quel point il est important de se soucier du développement durable en recyclant au maximum nos emballages ménagers.

Nouveau ! Le SMIRTOM du Vexin est en ligne depuis juillet 2003

Sur ce site, retrouvez toutes les informations concernant la collecte sélective de notre territoire, l'intégrale des feuilles du tri à télécharger et plus encore.

Pour cela : www.smirtomduvexin.fr.st

Le développement durable constitue désormais une préoccupation première de l'Union Européenne.

Depuis la loi du 13 juillet 1992 qui transpose en droit français la directive européenne de 1991, l'objectif premier en matière de gestion des déchets est à la fois la réduction des quantités produites et la limitation de leur nocivité.

Chaque année, les volumes de déchets à traiter par les syndicats intercommunaux de traitement des ordures ménagères progressent de 2 %. Seule leur réduction permettra de maîtriser l'augmentation des coûts, de limiter leur impact néfaste sur l'environnement.

Ceci étant dit, cela ne sera possible que si le consommateur accepte d'agir durablement et quotidiennement en « éco-citoyen ».

Voulant préserver l'environnement, « l'éco-citoyen » jettera moins, jettera mieux.

Parallèlement à sa volonté de produire le moins de déchets possible, il aura le souci de recycler tout ce qui peut être recyclé.

Dès à présent, faisons donc en sorte de respecter strictement les consignes de tri sélectif, de toujours séparer les déchets pour mieux les valoriser ensuite dans la chaîne de recyclage. L'enjeu du tri est à la fois économique et environnemental, qu'il soit en apport volontaire ou en porte à porte, il constitue une des principales clés pour que la terre reste belle et « vivable ».

Alors tous et tous les jours, faisons un geste utile pour notre planète : « trions nos déchets »

Jean-François PICAULT

1^{er} Maire adjoint de Magny-en-Vexin

Délégué du SMIRTOM - Membre du bureau

Sommaire

- Félicitations aux habitants p.1
- Analyse d'une caractérisation p.2
- Apprenons à mieux gérer la capacité du bac jaune p.3
- En bref p.4



De bons résultats, Une performance en hausse, Une qualité de tri qui se maintient

Mais apprenons à aller plus loin en triant encore mieux nos déchets ménagers



Dans le bac jaune

16 % de refus

dont 10% d'erreurs de tri (bouteilles d'huile, barquettes et films plastiques)

1% de journaux magazines

et 5% d'emballages valorisables imbriqués ou souillés

Lexique :

Caractérisation : contrôle effectué par le SMIRTOM du Vexin sur son centre de tri afin d'identifier le contenu de la collecte sélective. Cette opération, qui a lieu 1 fois par mois, permet notamment de quantifier la part d'erreurs de tri présente dans chaque flux collecté (Emballages et journaux-magazines).

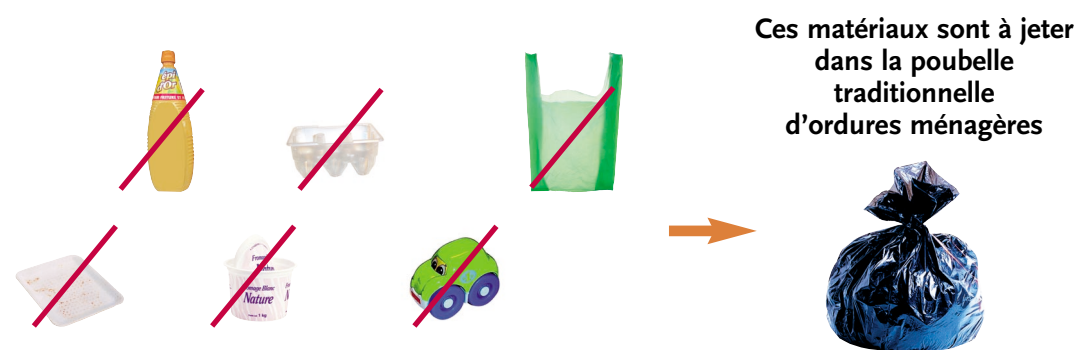
Contrôle qualité : contrôle effectué par les ambassadeurs du tri du SMIRTOM du Vexin, qui consiste à identifier d'une part la périodicité de présentation des bacs de collecte sélective et d'autre part à communiquer avec les habitants sur les erreurs de tri les plus fréquemment remarquées.

Refus : déchets ménagers triés non valorisables car non conformes aux exigences des industriels qui ne peuvent les intégrer dans la chaîne du recyclage. Cela concerne principalement les erreurs de tri, le emballages imbriqués ou souillés...

Les principales erreurs de tri

Nul n'est parfait, 10 % du contenu d'un bac jaune devrait en fait se retrouver dans la poubelle d'ordures ménagères. Lors d'une caractérisation, on se rend compte que la plupart des erreurs de tri sont de même nature, il s'agit, en fait de plastiques divers. Mais seul la matière plastique des bouteilles (type soda, eau) et flacons (gel douche, shampoing) entre dans la chaîne du recyclage.

Ainsi, il faut éviter de mettre dans son bac jaune :



« Seuls les bouteilles et les flacons en plastique, les briques alimentaires, les cartons et les cartonnets, les boîtes de conserve, les barquettes en aluminium et les aérosols sont valorisables (reportez-vous au guide de tri). »

Apprenons à mieux gérer la capacité du bac jaune

5% d'emballages valorisables ont été perdus. Il s'agit d'une part importante d'emballages imbriqués les uns dans les autres (ex : une bouteille plastique ou une boîte de conserve dans un carton), qui ne peuvent être séparés au niveau de la chaîne de tri. Ils partent donc en refus de tri.

Pour éviter cette perte de produit et ce coût supplémentaire de traitement, apprenons à mieux utiliser le volume du bac jaune.



Pour cela,

1. Ne mettons pas les emballages les uns dans les autres (notamment des bouteilles plastiques ou des boîtes de conserve dans des cartons)
2. Plions les cartons et mettons-les à plat dans le bac jaune

A propos des cartons

- Il est inutile de les découper en petits morceaux. Ceux-ci ne pourront être récupérés sur la chaîne de tri par les trieurs et partiront en refus de tri.
- Quand leur grande taille ne permet pas de les placer dans le bac jaune, il vaut mieux les ranger bien pliés au pied du bac jaune.
- Pour de grandes quantités de cartons, nous vous demandons de les déposer en déchetterie.

